Aménager les territoires du bien-être

Il s'est affirmé dans les années 1970 en opposition aux lignes électriques à haute tension : on les trouvait incongrues, par exemple, au droit des églises peintes et des coquets villages aux toits d'ardoises du Val-Louron, dans les Pyrénées. Il a été invoqué à l'appui de l'éradication des dépôts d'ordures fumants, de la contestation des panneaux publicitaires tapageurs, que leur prolifération rendait d'ailleurs illisibles.

Par Jean-Pierre Thibault 13 DÉCEMBRE 2023

Il a été ignoré, en revanche, lors de la reconstruction du pays dans les années 1950, lors de l'édification des fameux « grands ensembles » des années 1960, lors de la « révolution verte » agricole, avec ses remembrements conquérants ou ses reboisements impérieux ; lors de la prolifération, dans les années 1970-1980, des lotissements pavillonnaires disposés en raquettes de tennis de plus en plus loin des centres urbains ; le paysage n'a pas vraiment été une dimension de ces zones commerciales dont l'appellation d'entrées de ville est une insulte à la modeste mais harmonieuse architecture des anciens faubourgs ; et il ne s'est invité que tardivement dans le plan d'équipement autoroutier des années 1970-1980 où on a fini par se souvenir que les constructeurs de routes étaient aussi les auteurs de ces bien nommés « ouvrages d'art ».

Le paysage a tout de même émergé de manière significative dans la décennie 1990 qui s'est ouverte en France par la loi « Paysage » du 8 janvier 1993 [1] et close par l'adoption à Florence le 20 octobre 2000 de la Convention européenne du paysage. Cette période a été jalonnée par l'apparition des premiers plans et atlas de paysage, des observatoires photographiques, des projets de développement durable agricoles ; elle a été marquée par l'attention portée aux terrasses, au végétal urbain ou aux paysages de marais.

Mais le paysage s'est littéralement éclipsé, en revanche, lors de la décennie suivante ; à ce moment s'imposait, en effet, la thématique de la biodiversité ; ce terme dûment quantifiable et scientifiquement fondé rassurait les manageurs publics obnubilés par la « politique du chiffre », et dédaigneux de ces préoccupations subjectives, culturelles ou, pire, artistiques. Il s'agissait de sauver la planète, en combattant les dégâts causés au climat et à la nature par la « prédation » humaine. Qu'importait la « qualité du cadre de vie » s'il n'y avait plus de vie du tout !

Mais le paysage a la vie dure : il est aujourd'hui le porte-étendard de l'opposition aux éoliennes, semées sur nos territoires au hasard des terrains disponibles. Les autorités publiques redécouvrent le fait que le paysage peut être un prétexte à contester, donc un sujet à traiter.

On s'est ainsi rendu compte que malgré sa réduction à un supplément décoratif ou à une expression de la nostalgie des temps anciens, le paysage avait poursuivi sa route en opérant, à l'instar d'un méchant virus, une manière de mutation : d'objectif à atteindre, ou de constat dressé, il se faufile désormais dans les débats comme *une méthode* et un instrument au service des politiques de développement durable. C'est d'autant plus opportun de sa part que ces politiques peinent fortement à se mettre en place tant elles bousculent les habitudes de vie et les certitudes acquises. Certitudes que la Terre est inépuisable, que les problèmes doivent être traités l'un après l'autre, et que les experts, enfin, « savent ce qu'ils font »...

Envisager le paysage comme approche ou méthode d'aménagement – et non plus comme finalité –, c'est prétendre que l'on doit se soucier de la finitude des territoires, qu'on doit y coordonner les interventions sectorielles et que les populations locales ont une « expertise d'usage » qu'il serait judicieux de solliciter. Paysage et développement durable ont donc vocation à conclure une mutuelle et profitable alliance[2].

Partant de ces prémisses théoriques et des réalisations concrètes – plus nombreuses qu'on ne le croit – constatées sur le terrain lui-même, il faut donc réfléchir de manière globale et agir pour favoriser et accélérer l'émergence de nos futurs « paysages du bien-être individuel et social ».

Le Viaduc de Millau : quand les concepteurs routiers reviennent à la notion d'Ouvrages d'Art et contredisent l'idée qu'un beau paysage est forcément figé Photo © Mireille Tenan

LES TROIS VERTUS DU PAYSAGE

Pour promouvoir l'approche paysagère dans les processus d'aménagement de l'espace, il faut donc être tout d'abord convaincus de son intérêt. Cette manière d'aborder l'espace a, on va le voir, trois mérites :

Une approche fédératrice

Le paysage ne doit être ou devenir une politique publique additionnelle, un supplément qualitatif, ou une « cerise sur le gâteau ». La « vue d'ensemble » que constitue le paysage oblige au contraire à considérer le territoire dans sa globalité ; il fédère par nature des politiques éparses. On bâtit un ensemble de logements ou de commerces, puis une infrastructure de transport, puis une protection contre les inondations, puis on ménage des corridors écologiques et on implante des fermes éoliennes, toutes ces actions sont parfaitement légitimes, mais scindées entre elles, ignorant leurs voisines, et largement indifférentes au territoire qui leur sert de support. Faute de cohérence et de vision commune (de « sens ») elles restent souvent incomprises quand elles ne suscitent pas l'hostilité. Leur donner ou redonner un tel sens est particulièrement nécessaire quand il s'agit d'engager les territoires dans une transition écologique qui impose de fédérer les énergies et les compétences.

L'approche paysagère remet en relation, en résonance ou en cohérence ces interventions désarticulées. Elle recoud littéralement le territoire et met en lien les compétences expertes qui contribuent à son aménagement.

Le rond-point routier, symbole des paysages parcellisés et banalisés. Photo © Terra, Laurent Mignaux

Une approche facilitatrice

La plupart des politiques publiques, y compris environnementales, font appel à des techniques ou à des sciences tournées vers des résultats quantifiables : nombre d'espèces préservées, taux de pollution, mètres carrés habitables, mix énergétique, surface inondable, etc. Pour nos concitoyens, il s'agit là d'éléments dont la concrétisation paraît lointaine et dont la technicité inquiète. Or, ces politiques ont toutes une traduction spatiale de nature à mieux « parler » aux populations concernées, à mettre en action leurs cinq sens : par exemple, un « corridor écologique », notion éminemment abstraite, se traduit par une haie ou par un cours d'eau, donc par de l'eau, de la terre, de l'air, des chants d'oiseaux… du paysage. Dès lors qu'il rend tangibles, perceptibles dans l'espace, les questions posées, dès lors qu'il décrit la réalité et la beauté du vivant, le paysage est une clé d'entrée simple vers des politiques publiques plus complexes. Il peut susciter une adhésion qui serait moins évidente sur d'autres thèmes.

Il en est ainsi tout particulièrement quand il s'agit d'actes qui modifient fortement, voire bouleversent les perceptions antérieures de l'espace, comme les grands équipements ou les carrières, ou quand des réglementations viennent impacter les libres usages du territoire qui avaient cours jusque-là. L'approche paysagère joue alors un rôle d'apaisement des tensions ou des conflits : les acteurs dialoguent autour des perceptions mises en débat.

Une approche participative

La Convention européenne du paysage[3] définit ce dernier comme une « partie de territoire telle que perçue par les populations [4] ». Il ne peut donc valablement y avoir de politique de paysage, ou de politique qui sollicite le paysage sans que ladite population soit effectivement consultée sur son cadre de vie et *a fortiori* sur les aménagements nécessaires pour le faire évoluer ou infléchir son processus naturel d'évolution au service du développement durable.

Les démarches paysagères, relatives à la connaissance comme à l'action de terrain, sont ainsi de puissants vecteurs de prise en compte des demandes sociétales. Dès lors, les projets qui en découlent, expression spatiale d'un désir de mieux vivre ensemble sont d'une remarquable solidité et d'une très forte pérennité au-delà des impulsions fondatrices de telle ou telle personnalité.

LES TROIS DÉFIS DU PAYSAGE

Dès lors que l'on vient de décrire le paysage comme une approche fédérative, facilitatrice et participative de l'aménagement du territoire, il ne peut se dérober aux défis sans précédent auxquels l'histoire humaine et l'organisation spatiale de notre espèce est confrontée en ce début du xxi[e] siècle.

Est-il utile de rappeler la menace la plus grave pour l'humanité : les conséquences de son activité désordonnée sur l'équilibre climatique de la planète ? Trois défis s'autoalimentent et doivent être relevés tous ensemble… par une méthode commune :

L'adaptation des territoires aux défis climatiques

L'époque du « tout pétrole » a eu des conséquences lourdes sur le paysage des pays développés : conséquences actuelles avec des infrastructures routières purement fonctionnelles, des villes étalées, une agriculture mécanisée, mais aussi des problèmes encore à venir : érosion du trait de côte, récurrence des inondations ou des sécheresses, rareté de la neige hivernale en montagne, etc. La transition énergétique, en remettant en cause ce modèle, devrait entraîner des modifications substantielles sur les territoires. Les plus visibles

sont d'ores et déjà les dispositifs de production d'énergie renouvelable (éoliennes, panneaux solaires, méthaniseurs) qui ne sont pas spontanément en harmonie avec des structures ou éléments de paysages préalablement constitués.

Les éoliennes (ici dans le Parc naturel des Grands Causses) «événement paysager» dans l'immensité des grands plateaux. Photo © PNR des Grands Causses

Leur implantation apaisée passe sans doute par l'élaboration d'un projet territorial d'ensemble fondé sur le triptyque économies-efficacité-production renouvelable en place des actuelles solutions techniques formatées et verticales. En découleront des villes plus compactes, mais avec une nature plus présente, un renouveau des structures arborées dans les campagnes en lien avec la production de bois-énergie, et un « bouquet » d'énergies renouvelables implantées en fonction de l'histoire de la géographie et de la perception des territoires par leurs habitants.

La mutation du mode productif agricole et forestier

Comment nourrir avec un minimum d'équité une population qui devrait atteindre les 9 milliards d'individus au milieu du siècle alors que les terres cultivables vont être lourdement impactées par les conséquences mêmes du réchauffement : inondations ou submersion des unes et désertification des autres.

En France, l'agriculture et la forêt occupent près des neuf dixièmes du territoire[5].

L'intensification agricole menée à partir des années 1950, en réaction à la disette de la décennie précédente, a eu des conséquences très fortes sur la physionomie de nos campagnes, entre la régression des structures bocagères et l'abandon de terroirs non mécanisables, rendant orphelines certaines structures paysagères multiséculaires comme les terrasses.

L'orientation agroécologique qui est aujourd'hui promue à l'échelle européenne devrait avoir, elle aussi, une traduction spatiale avec un indispensable accompagnement en termes de formation et de politique foncière : on assistera sans doute aussi au renouveau – accéléré par la crise sanitaire de 2020-2022 – d'une production alimentaire plus proche des centres urbains, voire intégrée dans la structure même de la ville, et à un développement accru du lien entre la qualité des produits d'un terroir et celle de ses paysages.

De façon générale, l'agroécologie ne sera certainement pas un retour au passé mais la matrice de structures paysagères rurales de type nouveau, adaptées à la singularité de chaque espace et dûment concertées entre les acteurs locaux, agriculteurs, forestiers mais aussi tous les autres ; la compénétration arbres-cultures y sera sûrement plus présente, sous des formes nouvelles comme l'agroforesterie, y compris intra-parcellaire ; les bâtiments agricoles devraient également y renouer avec une diversité de formes et de couleurs mise à mal par la standardisation constructive.

Quant à la forêt, son rôle multifonctionnel – déjà largement acquis dans les esprits – en fera de plus en plus souvent l'élément pivot, sur des territoires plus vastes, d'un développement durable fondé sur la qualité du paysage.

Le Canigó depuis Les Alberes, paysage agricole doublement menacé par la déprise et l'étalement urbain, Photo © Syndicat Mixte Canigó Grand Site, Florian Chardon

La restauration de villes socialement et écologiquement soutenables

En privant l'être humain, par leur déraisonnable croissance spatiale, de la proximité de la nature, les villes de la fin du xx[e] siècle ont de surcroît engendré un phénomène d'étalement qui s'est d'abord nourri de la volonté de retrouvailles avec l'espace naturel.
Les gigantesques conurbations qui mêlent ségrégations sociales, pollutions et nuisances ne garantissent plus cette sécurité que l'on a toujours recherchée dans le groupe, ni cette intégration de populations bigarrées longtemps attirées dans l'espace urbain par le vieil adage qui voulait que « l'air de la ville rend libre ». Or, les mouvements de population – dont le changement climatique va encore accentuer l'ampleur – exigent que l'on redonne à la ville cette capacité intégratrice.

Le contre-modèle à construire pour la ville et la campagne de demain devrait être constitué d'urbanités plus durables, dont les constructions s'inscriraient en continuité inventive des styles, volumétries et matériaux régionaux, et où la « nature » aurait une place qui éviterait aux citadins d'aller la chercher à des distances incompatibles avec leur budget éner-

gie ; mais il pourrait susciter aussi l'émergence de « campagnes urbaines » mêlant productions vivrières, espaces de découverte des milieux naturels (ou d'usage récréatif de ces derniers) et habitat moins isolationniste que le pavillonnaire des dernières décennies.

De toute évidence, c'est bien dans la globalité systémique des villes-centres, de leur périphérie bâtie et non bâtie et de leurs limites harmonieuses avec l'espace rural qu'il faut rechercher des solutions paysagères d'ensemble. Il en va de la qualité de vie d'une très grande majorité de nos concitoyens qui, de fait, vivent et vivront dans les villes et les périphéries « durables » de demain.

LES TROIS ACTEURS DU PAYSAGE

Territoires de l'énergie, territoires nourriciers ou forestiers, territoires urbains plus ou moins denses, gestion harmonieuse et signifiante des limites entre ces territoires : on vient de voir que dans tous ces domaines, le paysage – au double sens d'une approche et d'un résultat – constituait la clé de transitions globales, facilitées et démocratiquement élaborées vers des espaces plus durables et plus beaux.

Pour autant, cette transition par le paysage se heurte à un véritable plafond de verre qui tient à l'état de scepticisme ou de méconnaissance partagé aussi bien par les professionnels de l'aménagement, par les élus et décideurs publics en général, et enfin par le grand public lui-même dont l'approche paysagère prétend solliciter la participation aux projets.

C'est ce trio d'« acteurs du paysage » qu'il nous reste désormais à évoquer, avant de voir comment le paysage peut conduire ceux-ci à harmoniser leurs approches.

Paysagistes et professionnels de l'aménagement

En France, la pratique des professionnels du paysage (dont le nombre reste très bas par rapport à celui des pays voisins, et dont la formation est mal dotée et peu encadrée) s'est longtemps focalisée sur la conception et la réalisation de parcs ou d'espaces publics en milieu urbain ou périurbain ; le travail à l'échelle des grands territoires ou l'intervention dans les processus de planification spatiale et de démarches participatives sont longtemps restés minoritaires dans la pratique des agences et peu valorisés au sein de la profession. Toutefois les paysagistes sont désormais davantage « là où on les attend », c'est-à-dire au service des problèmes environnementaux et sociétaux dont on vient de rappeler l'acuité et de décrire les pistes paysagères de solutions.

Élus locaux

Nul ne peut nier l'attachement profond des élus locaux à leurs territoires, mais aussi la faiblesse de leur formation aux compétences techniques que requiert de plus en plus souvent leur charge. Dès lors, ils s'en remettent, dans bien des cas, à une ingénierie publique ou privée de l'aménagement, dont les solutions sont trop souvent partielles, tronçonnées et/ou formatées. Une récente enquête en ligne menée par l'inspection générale du ministère français de l'Écologie vient d'apporter à cet égard un éclairage inédit et précieux[6]. Elle montre que les responsables locaux affirment une « demande de paysage » plus forte qu'on ne s'y attendait et une perception très claire de l'utilité de cette approche dans l'exercice de leur mandat.

Grand public

Pour ce qui est de la population dans son ensemble, faute (pour le moment ?) d'une enquête équivalente, on pressent qu'ils apprécient la beauté d'un espace et ont vocation (et souvent envie) de participer aux démarches d'aménagement. Il faudrait dès lors mieux identifier et mutualiser les initiatives d'éducation et de sensibilisation au paysage qui visent le grand public, et ce à tous les âges de la vie. Ces initiatives peuvent être d'origine publique (parcs naturels, conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement [CAUE], trop rarement l'Éducation nationale, et plus souvent qu'on ne le pense les chaînes de télévision publique). Elles sont aussi foisonnantes et inventives qu'elles sont mal connues et très peu coordonnées.

« Classe de paysage » organisée par le Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement de l'Ardèche, photo © CAUE 07 David Méchin

Fédérer les acteurs

Ainsi, si le chemin est encore long, ardu, souvent décourageant, les balises qui nous incitent à le parcourir sont de plus en plus nombreuses, la profession de paysagiste est désormais mieux définie et sa formation mieux assise, elle dispose de relais locaux solides et peut compter sur un nombre d'élus dont les positions, désormais, ne sont plus marginales, elle est enfin soutenue par une population de plus en plus éduquée dont la demande de paysage, encore diffuse voire craintive, se fédère toutefois sur la notion de « bien-être.

Comment, à présent, harmoniser les parcours de ces trois catégories d'acteurs pour qu'elles convergent effectivement vers des politiques d'atténuation du changement climatique, de transition agroécologique et d'avancées vers la ville durable ?

Il faut tenter d'éviter à cet égard trois écueils encore trop présents dans nos esprits et nos pratiques :

– se garder d'un processus uniquement impulsé d'en haut,

mais au contraire se nourrir des initiatives locales issues de la singularité des territoires et de l'inventivité des acteurs ;

– ne pas établir de césure entre les paysages exceptionnels et ceux du quotidien, les premiers, qui ont évité les banalisations issues de l'ère "du pétrole" devant être la référence pour la reconquête de la qualité des seconds ;

– enfin, bien articuler les enjeux planétaires du développement durable et ceux, *a priori* plus prosaïques, du "cadre de vie" : s'arrêter à ce dernier, c'est confondre paysage et embellissement, mais le négliger, c'est sous-estimer – dans un contexte démocratique – la nécessaire adhésion citoyenne à la transition écologique.

Arpentage paysager dans le vignoble : confronter en marchant les points de vue sur le paysage Photo © Myriam Bouhaddane CAUE du Gard

Le paysage partout, pour tous, pour une transition qui fasse du bien !

Le préambule de la Convention européenne du paysage, déjà plusieurs fois mentionnée, affirme que le paysage constitue *"un élément essentiel du bien-être individuel et social"*.

À cet égard une expression usuelle doit nous interpeller : celle de "beaux quartiers", intitulé qui mêle de façon intime sociologie et esthétique : une beauté qui serait réservée "par nature" aux catégories matériellement favorisées, les autres étant reléguées dans les divers degrés de cette "France moche" dénoncée dans certains journaux : les espaces dégradés des campagnes intensifiées ou en déprise, les villes en déclin – centres désertifiés ou grands ensembles-ghettos – ou encore les périphéries à ronds-points…

À l'encontre de cette tendance d'autant plus pernicieuse qu'elle est implicite, il faut affirmer un "droit au paysage" pour tous, dans le cadre de la nécessaire requalification/restauration/réparation du chaos paysager né de l'ère du pétrole.

L'inclusion sociale est l'un des facteurs du bien-être : le fait, caractéristique de la méthode paysagère, d'être appelé à participer sans prérequis technique à l'aménagement de son cadre de vie donne naissance à un paysage *choisi et non subi*, à une "transition écologique désirable" : on se sent pris en considération, quel que soit son niveau de culture ou de pouvoir. Chacun avec sa propre *perception, sa propre appréciation de la beauté* aussi est appelé à l'*action* en faveur de la transition écologique.

La méthode paysagère est ainsi un facteur majeur de réussite de cette transition. Il serait bon que chacun en prenne conscience…

L'AUTEUR

Jean-Pierre Thibault

Après sa scolarité à l'Ecole Nationale d'Administration (1981-83) Jean-Pierre THIBAULT découvre le paysage à l'occasion de son affectation au Ministère français de l'Environnement dans un poste consacré aux sites classés (1988). Depuis cette date, l'approche paysagère a constitué le fil directeur de son action dans le service public comme dans la vie associative. Inspecteur général de l'Environnement de 2014 à 2022, il est par ailleurs administrateur de la section française du Conseil International des Monuments et des sites (ICOMOS) et président du collectif « *Paysage de l'Après-Pétrole* ». C'est dans ce cadre qu'il a publié, en novembre 2022 aux Éditions du Moniteur, un ouvrage « *aménager les territoires du bien-être* » qui synthétise les principales thèses du collectif en faveur d'une transition écologique *par* le paysage.

POUR RÉFÉRENCER CET ARTICLE

Jean-Pierre Thibault, *Aménager les territoires du bien-être*, Openfield numéro 22, Décembre 2023

https://www.revue-openfield.net/2023/12/13/amenager-les-territoires-du-bien-etre/